

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 28 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 28 septembre 2015, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était absent (absence motivée) : M. Gilles A. Lessard (siège n° 5)
Était aussi présente : M^e Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 septembre 2015, vers 13 h 30, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-405)
- 2° Autorisation de signature pour l'entente à intervenir dans le dossier de l'employé 73-0086
- 3° Autorisation de signature - résiliation de l'entente promoteur – développement domiciliaire Seigneurie du Moulin de Tourville (avenue Jean-Lechasseur)

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 25^e jour du mois de septembre 2015

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	au bureau le 25 septembre 2015
André Lamy	par courriel le 25 septembre 2015
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 25 septembre 2015
Charles Fréchette	par courriel le 25 septembre 2015
Françoise Hogue Plante	par courriel le 25 septembre 2015
Gilles A. Lessard	par courriel le 25 septembre 2015
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 25 septembre 2015

2015-405

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 28 septembre 2015 à 13 h 30 tel que présenté.

2015-406

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE À INTERVENIR DANS LE DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 73-0086

CONSIDÉRANT le dossier de grief 2014-01 et le projet d'entente à intervenir entre l'employé 73-0086 et la Ville de Louiseville pour régler ledit grief;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 968 et la Ville de Louiseville dans le dossier du grief 2014-01.

2015-407

AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉSILIATION DE L'ENTENTE PROMOTEUR – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SEIGNEURIE DU MOULIN DE TOURVILLE (AVENUE JEAN-LECHASSEUR)

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 mars 2015, le promoteur et la Ville de Louiseville ont signé une entente promoteur pour le développement domiciliaire de la Seigneurie du Moulin de Tourville, plus particulièrement sur l'avenue Jean-Lechasseur;

CONSIDÉRANT que le promoteur a exprimé dans un courriel daté du 23 septembre 2015 son souhait de mettre fin à cette entente, sans pénalité;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte la résiliation de ladite entente et qu'il est opportun qu'une entente fixant les principes, les conditions et les modalités découlant de cette résiliation soit signée entre les parties;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de mettre fin à l'entente intervenue entre elle et le promoteur, le tout, conditionnellement à ce que le promoteur renonce à tous recours de

quelque sorte que ce soit contre la Ville de Louiseville dans le cadre de cette entente et particulièrement suite à la résiliation de celle-ci;

QUE la Ville de Louiseville accepte également qu'aucune pénalité ne soit attribuable au promoteur suite à la résiliation de celle-ci. Elle s'engage également à n'entreprendre aucune procédure contre le promoteur dans le cadre de cette entente;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de résiliation de l'entente promoteur pour le développement domiciliaire de la Seigneurie du Moulin de Tourville intervenue entre le promoteur et la Ville de Louiseville en date du 25 mars 2015.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 45.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE